

LA QUESTION DE PRIORITÉ ENTRE LES BAS-RELIEFS ET LES STATUES. — Cette affirmation est d'une portée trop générale et trop grosse de conséquences pour pouvoir être avancée à la légère et ne pas appeler quelques restrictions. Elle ne pose en effet rien moins que la question de priorité entre les scènes figurées et les icones. Par laquelle de ces deux catégories de productions l'école a-t-elle commencé à manifester son existence ? Nombre de raisons se présentent aussitôt à l'esprit qui militent en faveur de la première. Il y a d'abord un fait bien connu, et qui semble, *primâ facie*, emporter l'affaire : nous voulons parler du caractère avant tout narratif et pittoresque qu'avait pris l'art hellénistique et, en particulier, l'art alexandrin. L'artiste immigré d'Asie mineure ou d'Égypte serait par suite arrivé en Bactriane et au Gandhâra, beaucoup mieux préparé par son éducation d'atelier à conter des anecdotes qu'à façonner des types de dieux, en un mot à sculpter des bas-reliefs que des statues. Or ce que son client bouddhique indigène, tel que nous le connaissons, a dû de son côté lui demander d'abord, ce sont des épisodes de la biographie et non des images de la personne du Maître. De ces dernières il s'était déjà passé pendant tant d'années, que, loin de supporter impatiemment leur absence, il devait plutôt nourrir contre leur idée quelque sourde prévention. Au contraire les sculptures de Barhut — si, au début du 1^{er} siècle avant notre ère, il est encore trop tôt pour parler de celles de Sânci — affirmaient déjà son goût pour les récits sur pierre. Enfin des deux sortes d'édifices qu'élevait sa piété, nous savons que le *stûpa* l'emportait en ancienneté comme en mérite sur le *vihâra*-chapelle⁽¹⁾. L'érection d'un temple ne se conçoit d'ailleurs que du jour où l'on a une idole à y loger. Au contraire les parois toutes prêtes des grands reliquaires massifs n'attendaient que de voir leur nudité rehaussée par des frises déroulant des scènes légendaires. Bref, toutes les vraisemblances sont pour que les bas-reliefs aient précédé

⁽¹⁾ Cf. t. I, p. 99.